

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CARORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## EN ORIENT

L'homme malade est menacé de périr. Notre flotte est prête à lui donner le coup de grâce, et déjà a pris gage dans la Méditerranée. Il faut que le grand assassin cède ou alors nul ne sait ce qui adviendra.

L'histoire du chat qui est l'ami de l'oiseau, mais que léchant par pitié le sang d'une blessure de ce dernier y prend goût et le croque, cette histoire est celle des peuples qui risquent le jeu de la guerre. Un coup de canon en amène un autre, finalement on absorbe l'adversaire.

La situation d'Abdul-Hamid est telle, du reste, que tout ce qui peut lui arriver de pire servira la cause de la civilisation. C'est vraiment une honte que, en un temps où les préoccupations morales paraissent dominer le monde, on laisse un tel bandit perpétrer, au fond d'Yldiz-Kiosk, les crimes les plus odieux.

A la Chambre, l'autre jour, on a interpellé sur l'envoi de notre escadre et sur le but qu'elle poursuit. D'honnêtes gens ont cru l'occasion propice pour renverser le Cabinet, et il ont demandé au ministre des affaires étrangères si nous imposerions au sultan le respect des Arméniens.

Ces politiques, dont M. Ribot, sont, ou du moins font semblant d'être bien naïfs. Aucune promesse ne coûte au sultan rouge, attendu qu'il ne passe jamais à l'exécution. Quand il aurait formellement promis de ne plus toucher aux Arméniens, nos marins repartiraient et les massacres recommenceraient de plus belle. Mobiliserait-on la flotte à nouveau ?

Nous savons aujourd'hui comment il convient de traiter le Sultan : ne passe contenter de promesses, mais exiger des gages. Indépendamment des intérêts matériels qui ont motivé l'intervention, nous avons des intérêts moraux, résumés dans la note de M. Bapst, notre chargé d'affaires : 1° reconnaissance légale des écoles françaises ; 2° reconnaissance légale de tous les établissements de bienfaisance ou de culte placés sous l'influence française ; 3° la reconstruction des couvents et écoles détruits pendant les troubles de 1894 et 1895 ; la reconnaissance du patriarcat Chaldéen.

Ce programme est de nature à satisfaire les nationalistes les plus exigeants qui continueront, tout de même, à affirmer la conduite sectaire du Cabinet ; mais il montre que nous ne sommes pas guidés seulement par une question de gros sous.

Que fera Abdul-Hamid ? Il cédera, cela va sans dire, mais avec quelle restriction mentale ?

C'est pourquoi, si nous ne voulons pas être joués, il est nécessaire que nous conservions temporairement l'île de Mytilène au moins jusqu'à la mort du Sultan.

Rien ne nous empêche d'imiter l'Angleterre à Chypre et en Egypte, la Grèce en Crète, sinon la mauvaise humeur de l'Allemagne mais qu'importe ! Ne servons-nous pas la grande cause de la civilisation ?

C. J.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 7 novembre 1901

La Chambre reprend la discussion générale sur la marine marchande.

M. Anthime Ménard, député de la Loire-Inférieure, prend la parole et combat le projet présenté par le gouvernement.

M. Allemane dit que les lois relatives à ce projet ont toutes été mauvaises : le mieux pour lui, serait de supprimer toutes les primes.

Il dépose une résolution en ce sens.

M. Caillaux, ministre des finances demande à la Chambre de voter le projet.

M. d'Agoult critique à son tour le projet de la commission.

M. Antide Boyer défend le projet.

M. Jourde le combat.

Enfin la motion de M. Allemane mise aux voix est repoussée par 448 voix contre 109.

Le passage à la discussion des articles est voté, puis la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

Séance du 8 novembre

A cette séance, MM. Holtz et Roche interpellent le gouvernement sur la situation des agents des chemins de fer.

M. Holtz réclame l'application de la loi Bertheux adoptée par la Chambre mais rejetée par le Sénat.

M. Roche demande également que la situation des agents des Compagnies soit améliorée, ainsi qu'il avait été promis.

M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, répond que tout ce qui a dépendu de lui, il l'a fait pour améliorer la situation des agents des Compagnies.

Enfin, après une longue discussion, un ordre du jour de confiance est voté par 361 voix contre 131.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 7 novembre 1901

Dès l'ouverture de la séance, le Sénat valide sans débat l'élection de M. Pinault comme sénateur de l'île-et-Vilaine, et de M. Cocula, comme sénateur du Lot.

Puis M. Lavertujon qui demande à questionner le président du conseil sur les agissements de M. Edgar Monteil, préfet de la Haute-Vienne, prend la parole.

M. Lavertujon fait une critique très violente de l'administration trop républicaine de M. Edgar Monteil.

Il raconte une foule d'histoires plus invraisemblables les unes que les autres dans le but de discréditer ce ferme républicain que Waldeck-Rousseau en un excellent discours défend et lave des accusations que M. Lavertujon avait portées ;

Et M. Waldeck-Rousseau termine aux applaudissements de tous les républicains : « Les attaques imméritées qu'on dirige contre les fonctionnaires leur servent de brevets de longévité. »

Puis l'incident est clos.

Le Sénat adopte ensuite un certain nombre de projets d'intérêt local.

La suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires est reprise et le projet est adopté par 216 voix contre 1.

Et la séance est levée.

## EN CHINE

Mort de Li-Hung-Chang

Li-Hung-Chang est mort jeudi à onze heures du matin. Ce décès ne laissera pas que d'être une perte pour l'empire chinois, auquel par ses roueries et sa connaissance approfondie des faiblesses européennes, il a parfois rendu de réels services.

Li-Hung-Chang était vice-roi de l'empire de Chine, président du grand conseil, chef des armées, grand amiral des flottes, surintendant général du commerce et possesseur de trente-deux autres titres aussi considérables ; bref, le plus haut dignitaire de l'empire chinois après l'empereur.

On l'a déjà revêtu de ses habits funèbres, et la cour du Yamen est remplie de chaises à porteurs, de chevaux et de porteurs de chaises en papier de grandeur naturelle, envoyés par des amis, suivant la coutume chinoise. Ces objets seront brûlés avec le corps de Li-Hung-Chang, de façon à ce qu'ils puissent servir à le transporter au ciel.

Des dispositions militaires ont été prises pour faire face à toute démonstration xénophobe. On a convoqué par télégramme le prince Ching, qui est en route pour rejoindre la cour, et Chou-Fou, trésorier provincial à Pao-Ting-Fou.

Le prince Ching prendra la direction générale des affaires de l'Etat ; Chou-Fou fera l'intérim du gouvernement du Tchi-Li, jusqu'à la nomination du successeur de Li-Hung-Chang à ce poste. Ce successeur sera probablement Wan-Chi-Kai.

## Au Transvaal

Les Boers menacent le Natal

Les dépêches du Cap avouent franchement que les opérations de guerre pour balayer le territoire à la frontière du Natal n'ont pas réussi aussi bien qu'on l'avait espéré.

La dépêche annonçant que les Boers ont fait leur apparition à Jagers-Drift et une autre de l'agence Reuter signalant un mouvement des Boers en nombre considérable vers le sud du Natal prouvent que les colonnes volantes ont presque complètement manqué d'arrêter l'ennemi.

Une dépêche de Vryheid au Daily Telegraph annonce que les Boers, en nombre considérable, ont paru sur la frontière nord du Natal.

Pertes Boers

Lord Kitchener télégraphie de Pretoria 6 novembre :

« On annonce de source sûre que, dans l'attaque contre le colonel Benson, les Boers ont perdu 44 morts, dont le général Opperman, et ont eu cent blessés, dont le général Chris Botha. »

Prisonniers Boers

On croit savoir que les Anglais n'accepteront plus désormais tous les Boers prisonniers de guerre et qu'il les déporteront. C'est la peur des représailles annoncées qui fait prendre aux Anglais de telles résolutions. On sait en effet que Kitchener faisait fusiller les prisonniers Boers : aujourd'hui les Boers ayant décidé d'user du même procédé à l'égard des prisonniers anglais, Kitchener commence à craindre.

## INFORMATIONS

Commission de législation criminelle

La commission de législation criminelle a adopté le rapport sur la loi dite « de pardon ». Aux termes de ce rapport, le tribunal correctionnel pourra, en toute matière, et même si les faits constituant l'infraction sont établis, prononcer l'absolution du prévenu quand les juges croiront cette mesure favorable à la moralisation de l'inculpé. La commission s'est ensuite occupée de la réforme du Code de justice militaire et a donné mandat de rédiger un rapport favorable à quelques-unes des réformes principales énoncées dans le projet du gouvernement.

Le conflit franco-turc

Plusieurs journaux publient une dépêche de Vienne d'après laquelle une communi-

tion officielle de Constantinople dit que le sultan a donné l'ordre que toute tentative de la flotte française ayant pour but de franchir les Dardanelles soit empêchée, même par la force. En outre, les troupes turques ont l'ordre d'empêcher tout conflit avec les Français.

L'escadre française a mouillé en face du cap Mytilène.

On annonce également que les Turcs viennent de couper les fils télégraphiques reliant Mytilène à Constantinople, ce qui supprime toute possibilité de communication entre l'amiral Caillaud et M. Bapst, notre chargé d'affaires.

Le Sultan se soumet

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a fait connaître au président de la République et à ses collègues, réunis hier matin en conseil au palais de l'Élysée, que la Porte vient de l'aviser qu'elle a décidé de donner satisfaction aux différentes demandes de la France. Le ministre des affaires étrangères a répondu que dès qu'on lui aurait communiqué l'ordre du Sultan relatif à la décision de la Porte, la division navale quitterait Mytilène.

Contre la dépopulation

Dans quelques jours, le Sénat doit aborder la discussion du rapport de M. Théophile Roussel sur la réforme de la loi des enfants assistés. Ce rapport est actuellement soumis à la commission des finances pour être examiné au point de vue de ses conséquences budgétaires. M. Bizarelli a été chargé par la commission des finances de lui soumettre à bref délai un avis. L'avis est favorable et sera certainement ratifié par la commission des finances. Une autre commission, que préside le docteur Léon Labbé, est chargée d'une proposition de M. Paul Strauss sur la protection des mères et l'assistance des nourrissons. L'un est relatif à la réglementation du travail des femmes enceintes et des femmes récemment accouchées qui sont employées dans l'industrie, et à l'assistance maternelle par l'Etat, le département ou la commune. L'autre est relatif à la révision de la loi Roussel sur la protection des enfants du premier âge.

Sur cette même question des enfants du premier âge, M. Léon Labbé est l'auteur d'une deuxième proposition peu différente. Le Sénat aura de plus à connaître des propositions diverses de M. Piot, de M. Bernard (du Doubs) et de leurs collègues sur la dépopulation de la France.

Condamnation à mort

Le conseil de guerre de Constantine vient de prononcer la peine capitale contre le nommé Henri-Louis Gauthier, détenu à l'atelier de travaux publics de Bougie, qui s'était, le 28 septembre dernier, rendu coupable de voies de fait sur le sergent Muller, son surveillant, à l'occasion du service, à Bougie, et avec préméditation.

## CHRONIQUE LOCALE

Au Sénat

Dans la séance de jeudi 7 novembre 1901, le Sénat, sur le rapport de M. Pochon, sénateur de l'Ain, a validé l'élection de M. Cocula comme sénateur du Lot.

Dépôt d'une proposition de loi

M. Rey a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour but d'ouvrir un crédit de 500,000 francs pour secourir les victimes des orages du 10 et du



21 septembre dernier dans l'arrondissement de Cahors.

**Elections consulaires**

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors est déposée, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort, au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayants droit compris dans l'article premier de la loi pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration, faite sans frais, au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

**Conseil de Préfecture**

Le Conseil de Préfecture, réuni vendredi à 10 heures du matin, a statué sur les affaires suivantes :

Le sieur Gélis Alain, de Costeraste, contre la commune de Gourdon : demande en interprétation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1901.

Le Conseil se déclare incompétent.

Affaire Moulènes et consorts contre la Compagnie d'Orléans : renvoyé à huitaine.

Les sieurs de Maynard et Rousseau, agents d'assurances à Cahors, contre l'administration des contributions directes : demande en dégrèvement.

Affaire mise en délibéré.

Les entrepreneurs du Lycée Gambetta contre la commune de Cahors : demande en interprétation de l'article 56 du cahier des charges.

Affaire mise en délibéré.

**CAHORS**

**Postes et Télégraphes**

M. Cocula, commis des postes et télégraphes à Cahors, est nommé commis de direction à Tulle (Corrèze).

**Institut commercial**

Notre compatriote, M. Pouget, ancien élève du Lycée Gambetta, a été reçu à l'Institut commercial de Paris.

**Dotation de la Jeunesse de France**

Demain à 10 heures, les membres de la Dotation de la Jeunesse de France, sont priés de se rendre à la mairie : Paiement des cotisations.

**Conférence socialiste**

C'est ce soir samedi 9 novembre qu'aura lieu, au théâtre de Cahors, la conférence de M. Maxence Roldes sur

*La Grève générale et le Socialisme*

**Commutation de peine**

Par décret en date du 7 novembre 1901, M. le Président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort prononcée le 5 septembre 1901, par la Cour d'assises du Lot, contre le nommé Brugous, Joseph-Gabriel.

**Théâtre de Cahors**

Le jeudi 14 novembre, l'excellente troupe Albert Chartier, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

**Patrie**

pièce historique et littéraire en 5 actes et 8 tableaux de VICTORIEN SARDOU, de l'Académie Française.

Cette pièce, un des plus grands succès de Sardou, attire à ce soir là au théâtre de nombreux spectateurs.

Les rôles de *Patrie*, sont tenus par les meilleurs artistes des principaux théâtres de Paris.

Le 14 novembre il y aura salle comble.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 7 ET 10 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Sellenick
La Sirène (Ouv <sup>re</sup> ),	Auber
Les Patineurs (valse),	Waldteufel
Le Désert (fragments),	David
Undulation (mazurka),	Strobl

De 4 à 5 heures. Allées Fénélon

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 5 au 9 novembre 1901

**Naissance**

Combebias, Antoinette-Marie, place de la Merci.

**Mariage**

Marqués, Marie-Augustin-Adolphe, s. p. et Bresson, Jeanne-Louise-Julie, s. p.

**Décès**

Marcou, Pierre, menuisier, 61 ans, rue du Bousquet.  
Lacombe, Louis, cordonnier, 68 ans, rue de la Merci, 8.  
Bonnet, Antoine, charretier, 73 ans, rue Lastié, 27.

**Arrondissement de Cahors**

**SAULIAC.** — Notre curé. — Notre curé n'est pas le premier venu, loin de là ; du moins il ne le croit pas.

Récemment installé dans la commune de Sauliac, il a voulu « épater » la population, espérant sans doute s'attirer les sympathies.

Il a fait four ; et cela était tout naturel, car vraiment cet homme de paix a débuté par tenir des discours assez violents contre ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Dernièrement, à la messe, il y est allé — comme c'est la coutume — de son petit sermon.

Ah ! mes amis quelle salade !

Il a parlé de tout excepté de religion et de Dieu !

Il a fastigié d'importance les jeunes filles qui dansaient dans les fêtes votives ; il a stigmatisé ceux qui lisent des journaux contraires aux cléricaux ; il a réclamé contre eux des châtements terribles, des enfers éternels, etc...

En outre, ce qui était de circonstance évidemment, il a daubé ferme sur les électeurs républicains, sur les députés et sénateurs républicains, sans doute parce que ceux-ci ont voté la loi contre les congrégations.

L'enseignement laïque n'a pas, comme on le conçoit, trouvé grâce devant les sévères critiques de notre curé.

Il est extraordinaire cet homme ! Rien ne lui plaît ! ah ça, que veut-il donc ? Qu'il le dise, on le satisfaira si on peut.

En attendant, nous nous permettrons de lui donner gratuitement un bon conseil qu'il fera bien de suivre.

A Sauliac, on n'aime pas entendre le curé débiter en chaire des sornettes aux paroissiens.

Que ceux-ci aient tort ou raison d'aller les entendre, cela ne nous regarde pas ; mais monsieur le curé pourrait se dispenser de faire les boniments comme ceux qu'il nous a déjà servis.

La République est un excellent gouvernement qui le paie, et les libres-penseurs sont des honnêtes gens qui ne demandent à chacun que de s'occuper de ce qui le regarde.

Que le curé de Sauliac se le tienne pour dit.

*Un groupe de libres-penseurs.*

**FRAYSSINET-LE-GÉLAT.** — Notaire. —

Aux termes d'un décret en date du 5 novembre 1901, M. Badourès, est nommé notaire à Frayssinet-le-Gélat en remplacement de M. Veissy.

**PUY-L'ÉVÊQUE.** — Foire. — Cours ordi-

naires sur les bœufs, mais peu d'affaires.  
Porcs gras, 42 fr. les 50 kilos.  
Autres porcs, de 25 à 60 fr. l'un.  
Moutons gras, de 0,65 à 0,70 le kilo.  
Autres de 12 à 25 fr. l'un.  
Volaille, de 0,55 à 0,65 la livre.  
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.  
Perdreux, 2 fr. l'un.  
Lapins, de 1,50 à 2 fr. la paire.  
Blé, de 12 à 13 fr. les 4/5.  
Maïs, de 9 à 10 fr. id.  
Noix, de 10 à 12 l'hectolitre.  
Châtaignes, de 4 à 6 fr. les 4/5.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Vagabondage. — La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation le nommé Théodore Quillard, âgé de trente-trois ans, sans profession ni domicile fixe, né à Saint-Pierre-d'Entrémont (Orne), pour vagabondage. Cet individu, qui a déjà subi plusieurs condamnations de

ce genre, a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

— **Concert de charité.** — Dans une réunion qui s'est tenue à la mairie le mardi 5 novembre, il a été décidé qu'un concert de charité aurait lieu dans les salons de la sous-préfecture, offerts gracieusement par M. le Sous-Préfet le samedi 7 décembre prochain, à partir de neuf heures du soir.

Nous ferons connaître ultérieurement la composition des commissions d'organisation, pour le moment nous nous bornons à faire savoir que M. Longpuech, notaire, conseiller général, a été nommé président, et que M. Loubet, avoué, a été nommé secrétaire.

**SAINT-CERÉ.** — La foire. — La foire du 6 novembre n'a pas été très importante en raison du beau temps qui retenait les cultivateurs dans les champs pour les derniers travaux de la saison.

Les cours n'ont guère varié depuis la foire précédente ; sous la halle le froment s'est vendu à des prix variant entre 14 et 14 fr. 75 le sac (80 litres) ; le seigle, entre 9 et 10 fr. ; l'avoine valait de 7 fr. 25 à 8 fr. le sarrasin de 8 à 9 fr. ; les pommes de terre, de 2 à 2 fr. 80 ; les châtaignes de 3 fr. 50 à 4 fr. ; le maïs de 13 à 14 fr.

**CAJARC.** — Acte de probité. — M. Marty, employé à la compagnie d'Orléans, à Cajarc de passage à la gare de Gramat (Lot), le 31 octobre, vers cinq heures du soir, trouva dans la gare un porte-monnaie. Il s'empressa de remettre sa trouvaille à M. Gisclard, contrôleur de l'exploitation, qui constata que le dit porte-monnaie renfermait la somme de 515 fr. 50. Le propriétaire put, quelques instants après, rentrer en possession de son argent.

— **Aliénée.** — Une jeune femme portant le costume des pensionnaires de l'asile d'aliénés de Leyme, exténuée de fatigue, mourant de faim, et nese rappelant plus où elle était passée, a été trouvée sur la voie publique par M. Léon Lafargues, clochetier à Cajarc. Ce dernier lui fit rebrousser chemin sous prétexte de la faire manger et la remit entre les mains de la gendarmerie, qui pourvut à ses besoins en attendant qu'on vint la chercher de l'asile de Leyme.

**LARNAGOL.** — Accident. — Jeudi matin vers sept heures et demie, le sieur Cravignac revenait de faire paître sa vache dans les causses de Larnagol, lorsqu'il la vit en danger de dégringoler d'un rocher. Il voulut la remettre dans le bon chemin mais il glissa sur un mur de sept à huit mètres de hauteur. Dans sa chute il s'est fait de nombreuses ecchymoses sur le dos et les jambes et s'est foulé un pied. Il en sera quitte pour quelques jours de repos.

**Chez nos voisins**

**FUMEL.** — Foire. — Bœufs, cours ordi-

LE

**PUITS QUI PARLE**

Par JEANNE SANDOL

XX

— Hélas ! messieurs, ce bel oiseau plane encore en toute liberté sur les grèves de l'Armorique...

— Un roman ! Jacques, contez-nous ça.

Eh bien, oui, un roman, dont les premières pages sont charmantes, car je n'en suis qu'aux premières pages, répondit Jacques sérieusement.

— Alors, sérieusement aussi, après avoir pris place autour de Jacques, on écouta.

XXI

— La fantaisie, dit-il, m'a poussé cette année vers les côtes pittoresques de la Bretagne. Après avoir visité plusieurs localités du Finistère, séduit par l'admirable situation du petit village de Plohinéc, je résolus de m'y arrêter plusieurs jours. A la recherche du pittoresque comme je vous l'ai dit, je ne pouvais trouver mieux. Figurez-vous ce village placé sur une hauteur d'où l'œil embrasse l'arc immense des côtes qui s'étend de Raz à la pointe de Penmarch. La mer bouillonne sans cesse sur les

récifs qui bordent cette pointe, et le bruit des vagues fait entendre au loin des plaintes lamentables. Les tempêtes et les naufrages très fréquents en cet endroit dangereux, complètent la sombre poésie de ces lieux désolés. Je n'ai pas besoin de vous dire que les sables de ces grèves ne sont pas sillonnés par la foule élégante. Ignorée des baigneurs, cette localité est tout entière le domaine des marins et des pêcheurs. Ce n'est certes pas là que je devais m'attendre à découvrir mon oiseau bleu, n'est-ce pas ? demanda Jacques dont cette interruption dans son récit provoqua quelques murmures.

— Au fait, Jacques, continuez, dit une voix impatiente et curieuse.

— Bah ! reprit Jacques, les oiseaux bleus aiment les grandes solitudes. C'est sans doute pour cela qu'on en rencontre si peu dans le monde. Pendant le mois d'août, le ciel presque toujours sombre et les flots toujours irrités de ces parages s'adoucièrent un moment ; les nuages s'écartèrent et laissèrent entrevoir le bleu pâle de l'éther. Au lieu de mugir, les vagues pleurent et soupirent.

« Profitant de cette accalmie, je m'en allais errant à travers les roches escarpées, tantôt longeant la plage, aux heures où la marée basse découvre un étroit sentier entre les falaises et la dernière vague frangée d'écume. Seule, la plainte monotone des flots accompagnait mes pas. En dehors de quelques barques de pêcheurs se balançant entre le ciel et l'eau, pas une âme ne troublait mes promenades. Un jour, pourtant, je crus remarquer de loin deux

figures humaines. Quand je dis figures humaines, je m'entends. Deux êtres appartenant à la classe dont je fais partie moi-même : des citoyens n'ayant pas le costume goudronné, cet uniforme des indigènes. Autant que la distance me permettait d'en juger, je crus voir un homme déjà d'un certain âge accompagné d'une femme qui devait être jeune à coup sûr. A la façon dont elle franchissait, légère, les obstacles semés sur son chemin, on sentait que le poids des ans l'avait encore épargnée. Dans ce pays perdu, la présence de ces deux figures m'intéressait ; évidemment, en venant se réfugier à Plohinéc, ces personnes avaient un but qui n'était ni vulgaire, ni banal. Peut-être quelques peintres à la recherche des effets sauvages d'une nature tourmentée... ou bien des touristes, comme moi, fuyant le convenu des plages à la mode.

Je les revis souvent, mais toujours à des distances qui ne me laissaient voir d'eux que leur silhouette se détachant sur le ciel sans limite, ou sur la mer immense.

« Un jour, pour varier mes promenades, je pris place dans une barque de pêcheur dont le patron voulut bien, moyennant salaire, me consacrer sa matinée ; sans s'écarter beaucoup de la côte, notre barque voguant au large se dirigeait vers une anse où se groupaient plusieurs chaumières. Pendant que je considérais ces huttes misérables cachées dans un replis de la falaise, m'apitoyant sur le sort de ces êtres façonnés seulement par la rudesse de leur climat, par les durs combats que ces ayant-droit à l'existence livrent aux dangers

incessants qui les menacent, mon attention fut tout à coup attirée sur la plage où régnait un mouvement et une animation dont la cause nous échappait ; le patron de la barque en était lui-même frappé. La marée basse ne nous permettant pas d'approcher, il fallait attendre le retour des vagues qui nous porteraient vers la grève. Cependant, au milieu de groupes remuants et agités, je parvins à distinguer la présence de mes deux étrangers. Pressés et entourés comme ils l'étaient, je ne pus me rendre compte tout d'abord du singulier spectacle qui m'intriguait. Au-dessus des têtes, et les dominant de très haut, je voyais s'élever deux appareils inexplicables pour moi. C'étaient comme deux mâts ou plutôt de longues perches au sommet desquelles flottaient dans l'air de nombreux petits bouquets de plumes, attachés par des liens flexibles. Ces bouquets de plumes s'élevaient ou s'abaissaient suivant la direction que le vent leur imprimait. Mon étonnement redoubla, lorsque je vis ces gaules se mouvoir et avancer rapidement du côté de la mer. Ce phénomène me fut aussitôt expliqué, car, se dégageant de la foule, un petit âne apparut. Il portait triomphalement, retenus sur son dos, les bâtons emplumés. Un grand panier rempli de fioles et d'instruments de toutes sortes complétait le bizarre chargement du baudet. L'étranger suivait, soutenant d'une main la corbeille et son contenu ; auprès de lui marchait la jeune femme.

(A suivre.)



Porcs gras, en baisse.  
Jeunes porcs, à de bons prix.  
Moutons gras, 0,75 le kilo.  
Oies et canards gras, de 0,75 à 0,85 la livre.  
Poules, de 0,55 à 0,60 la livre.  
Poulets, 0,70 la livre.  
Lièvres, de 3,50 à 5 fr. l'un.  
Perdreux, de 1,50 à 2 fr. l'un.  
Lapins domestiques, 0,30 la livre.  
Blé, de 15 à 15,50 l'hectolitre.  
Maïs, de 11 à 12 fr. id.  
Noix, de 12 à 14 fr. id.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché a été favorablement impressionné par la nouvelle que le sultan consentait à donner satisfaction aux réclamations de la France.  
Les cours encore hésitants au début sont vigoureusement relevés et bien que la clôture ne se fasse pas aux plus haut, l'avance est tout de même sensible.  
Le 3 0/0 a passé de 100,67 à 100,82 pour revenir en fin de bourse à 100,75; le 3 1/2 0/0, finit à 101,05 et l'amortissable à 99 fr. 50.  
Les sociétés de Crédit ont suivi le mouvement le Crédit Foncier est demandé à 683, le Comptoir National d'Escompte à 656; le Crédit Lyonnais à 976 et la Société Générale à 601.  
Peu de changement dans la tenue de nos chemins: le Lyon à 1,577; le Nord à 1,068 et l'Orléans à 1,590.  
Le Suez clôture à 3,712.  
Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'avance à 70,10; l'Italien cote 98,25; le Portugais à 25,97; le Russe 3 0/0 1891 cote 82,90.  
Le Serbe 4 0/0 Unifiée est à 65,35.  
Les fonds Ottomans sont en hausse sensible, le Turc D à 23,57 et la Banque Ottomane à 515.

**LORSQUE LE MARCHÉ FUT FINI.**

« Demandez mon mari au Café Terminus, » nous dit-elle, « il sera heureux de vous fournir les renseignements dont vous avez besoin. »  
Aux Halles Centrales, à Nîmes, le marché tirait à sa fin. Les marchandes de volailles se hâtaient d'entasser leurs marchandises dans des mannes et des paniers. Quelques pratiques attardées se tenaient encore autour de l'étalage de la dame qui venait de nous parler. Nous la remercions en la saluant, et quelques minutes après le tramway électrique nous déposait devant le café de la gare, où, en effet, nous trouvâmes le marchand de volaille, M. Tudesq-Thérond, dont l'adresse à Nîmes, est rue de la Caserne, N° 21. Aux questions que nous lui adressâmes au sujet d'une lettre qu'il nous avait écrite le 30 octobre 1899, il nous répondit ce qui suit: — « Tout le monde peut vous dire ici que ce que je vous ai dit dans ma lettre est strictement vrai. J'ai été sérieusement atteint, et je vous avouerai que j'étais fort inquiet, car je n'avais jamais été malade. Il y a environ deux ans, je commençai à tousser, et ma voix qui ordinairement était très forte devint presque aphone. J'avais alors 36 ans. Je sentais le sang affluer à la gorge, surtout le matin, après une nuit blanche. Le peu que je mangeais me jetait dans un état de malaise qui me fatiguait beaucoup. Comment vaincre le mal qui minait ma santé et menaçait même ma pauvre existence? Tout ce que j'avais essayé comme remèdes avait été en pure perte. Ma famille partageait mon inquiétude de me voir dans un si piteux état.  
« Enfin, ce fut vers cette époque que je lus pour la première fois un article traitant de la Tisane américaine des Shakers, et des merveilleuses guérisons qu'elle opère depuis une vingtaine d'années par toute la France. Je m'en procurai un flacon chez M. Oscar Fanyau, le pharmacien de Lille qui en a la vente, et après quelques doses ma gorge se dégag'a, puis le sang se mit à cir-

culer plus librement. La toux disparut et je pus dormir plus tranquillement. Peu après je me trouvai radicalement guéri. Depuis trois ans je n'ai plus ressenti le moindre malaise. C'est donc avec le plus grand plaisir que je vous autorise à publier mon attestation. »  
La signature de M. Tudesq-Thérond qui était apposée à sa lettre a été dûment légalisée le 22 mai 1899, par M. Charles, Adjoint de Nîmes.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2317	2107	0,90 à 1,56
Vaches.	713	623	0,80 à 1,52
Taureaux.	213	203	0,80 à 1,22
Veaux.	1226	1022	1,20 à 2,05
Moutons.	17231	16500	1,36 à 2,02
Porcs.	5808	5808	0,90 à 1,26

**Bordeaux**

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	213	133	60 à 76
Vaches.	35	11	50 à 55
Moutons.	941	813	75 à 90
Porcs.	2167	1610	47 à 54

**A LOUER**

**A CAHORS**

**GRANDE MAISON**

(Pièces vastes et bien distribuées)

**AVEC JARDIN**

**PRIX MODÉRÉ**

S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON DES HERNIES**



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscité pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste-herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité. La nouvelle invention de M. J. Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, plus de gêne ni de souffrances; elle se porte jour et nuit sans fatigue, point de régime ni de traitement à suivre, porter cette ceinture c'est se guérir.  
Parmi les nombreuses guérisons obtenues, voici une lettre d'un vieillard, lui-même engageant

les personnes atteintes de hernies de s'adresser à M. Glaser, cette lettre dit plus long que nous ne pourrions écrire.

Monsieur Glaser,

Je viens aujourd'hui vous remercier un peu tardivement et vous dire que je suis guéri de la hernie pour laquelle vous m'avez traité il y a déjà quelques années. Je ne porte plus de bandage et je n'ai rien ressenti depuis plus de deux ans. Aussi j'engage les personnes atteintes de cette infirmité à s'adresser à vous et je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette maladie.

Recevez Monsieur Glaser, avec mes remerciements, mes sincères salutations.

François ROBERT,

Adjoint au maire à Villers-sur-Saulnot, p. Héricourt (Hte Saône), le 14 mars 1901, M. Robert est âgé de 75 ans.

Nous faisons remarquer à nos lecteurs que l'honorable M. Robert autorise la publication de sa lettre et ce, dans l'intérêt de ceux qui souffrent. C'est un noble but de vieillard, c'est pour la vérité, pour l'humanité. Aussi engageons-nous vivement les personnes atteintes de hernie de consulter Monsieur Glaser en toute confiance à Figeac, le 18 Novembre, Hôtel des Voyageurs; à Cahors, le 19, Hôtel des Ambassadeurs; à Périgueux, le 20, Hôtel des Messageries; à Limoges, le 21, Hôtel de la Boule d'or.

Demander la brochure, prix 0 fr. 60 c. à M. Graser, Héricourt (Hte-Saône)

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

**Exiger le véritable nom**

**A VENDRE**

A DE BONNES CONDITIONS

Avec facilité de paiement

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**

D'ENVIRON 97,000 MÈTRES CARRÉS

Consistant en terres labourables, arbres fruitiers de toutes espèces (noix 15 à 20 sacs), bois, etc.

Cette propriété est située au PECH, à 1 kilomètre de la commune de SAINT-CERNIN.

S'adresser à M. RIGOUSTE, à Saint-Cernin, ou à M. MAGOT, à Cahors, 22 rue Pélegruy.

**Vient de paraître :**

**LE GRAND-ANNUAIRE DU LOT POUR 1902**

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

**Bulletin météorologique**

DATES TEMPERATURE Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer Temps

DATES	TEMPERATURE maxima	TEMPERATURE minima	Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
8 Vend.	+ 8 5	- 1	764.5	Beau
9 Sam.	+ 9	0	765	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**Excursions**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>er</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert; 2<sup>e</sup> en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1<sup>er</sup> DE PARIS à TOURS.
  - 2<sup>e</sup> DE TOURS à NANTES.
  - 3<sup>e</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
  - 4<sup>e</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.
  - 5<sup>e</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
  - 6<sup>e</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**TROISIÈME PARTIE**

XXXV

AU MILIEU DE SON ARMÉE

Quelques rares palmiers disséminés à de grandes distances, formaient toute la végétation de ce sol stérile qui s'étendait morne et froid sous l'immense voûte du ciel.

Cette heure matinale et cette solitude avaient été choisies pour que l'armée qui honorait Cecil, les camarades qui l'aimaient, ne pussent faire aucune tentative de le sauver, en secouant le joug de la discipline, pour ne se rappeler que le despotisme et la misère qu'ils lui avaient vu supporter avec tant de courage et de patience durant toutes ces longues années.

Cecil était debout à côté du cercueil qui bientôt devait cacher son corps troué par les balles. Son regard exprimait une tristesse résignée. Il écoutait avec respect, les paroles du prêtre qui l'avait accompagné, mais il refusa poliment les secours de l'Eglise.

Depuis son arrestation, il n'avait presque pas parlé. Conduit en silence hors du camp, il attendait, taciturne, regardant à travers la

plaine, que le jour grandissant inondait de couleurs toujours plus gaies et plus riches avec chacune des secondes comptées qui le séparaient de la tombe.

Lorsqu'on voulut lui bander les yeux, il pria les soldats de le laisser seul, en jetant loin de lui le bandeau pris entre leurs mains.

— Ai je jamais tremblé devant les mousquets de l'ennemi ?

Ce fut la seule manifestation, le seul reproche qu'il laissât échapper, le seul mot rappelant les services qu'il avait rendus à la France. Alors, on renonça à lui faire subir l'affront de mourir les yeux bandés, comme s'il avait jamais craint la mort.

Après cette protestation, qui fut la seule de sa part, il se renferma de nouveau dans son calme patient, comme si la tombe ouverte à ses pieds n'avait été qu'une litière préparée pour y prendre un moment de repos.

— C'est le mieux ainsi, se dit-il; pourvu qu'elle n'apprenne jamais !

Au moment où le peloton se mit en position vis-à-vis du condamné, un étranger, venant du côté du camp, franchit le petit vallon et se dirigea à grands pas vers l'endroit choisi pour l'exécution.

Cecil, qui regardait de l'autre côté, ne s'aperçut pas de l'arrivée de cet homme, qui, par sa taille haute et vigoureuse, ainsi que par sa marche rapide et énergique, s'annonçait au premier coup d'œil comme un enfant du Nord.

S'adressant directement à l'officier commandant le peloton, cet étranger demanda d'un

ton pressé :

— Votre prisonnier est Victor, du régiment de chasseurs? C'est lui qui doit être fusillé ce matin ?

L'officier répondit affirmativement; il toléra cette interruption, ayant reconnu en son interlocuteur un des hôtes distingués auxquels le maréchal avait fait les honneurs de son camp.

— On m'en a parlé hier, à Oran; je suis immédiatement parti à cheval, et j'ai mis toute la nuit pour arriver ici. Je porte un intérêt des plus vifs à cet homme sans cependant le connaître personnellement, ajouta l'étranger en chuchotant. — Quel est son crime ?

— Un coup porté à son colonel, monsieur.

— Et il n'y a pas d'espoir de le voir gracié ?

— Aucun.

— Pourrais-je lui parler un moment ? On m'a affirmé qu'il est de mon pays; il paraîtrait même qu'il appartient aux classes élevées.

— Allez le questionner, monsieur le duc; mais soyez bref, le temps presse.

Il remercia l'officier de la permission inusitée et s'en alla parler au condamné. A ce moment, Cecil aussi se retourna et leurs regards se rencontrèrent. Ce ne fut qu'un cri d'émotion de part et d'autre. Cecil courba la tête comme si déjà les balles venaient de percer sa poitrine, tandis que l'autre s'arrêta comme foudroyé.

Pendant quelques instants, il y eut un instant il y eut un silence plein d'angoisse. Puis la voix du « Sraphin » éclata dans un cri

d'effroi qui fit tressaillir les cœurs indifférents et durcis des soldats de garde.

— Qui est cet homme ? Lui ! — il est mort

— il y a si longtemps ! Et pourtant...

La tête de Cecil s'était penchée sur sa poitrine. Il ne dit rien; il resta sans mouvement. En un instant, il avait compris dans quelle situation d'impuissance désespérée allait se trouver l'ami qui ne l'avait retrouvé vivant que pour le voir mourir. Il ne vit plus rien; il ne sentit que l'étreinte chaleureuse de son ami qui le tenait embrassé comme s'il avait éprouvé le besoin de se convaincre, par le contact de ses mains, que c'était bien un homme vivant, non point une vision de cauchemar.

— Qui êtes-vous ? Répondez-moi, par pitié !

Quand ces paroles rapides, haletantes, incrédules, frappèrent son oreille, Cecil releva la tête, regardant bien en face cet ami qu'il n'avait plus vu depuis douze longues années. Dans ce regard tout fut dit.

— Vous vivez encore ! Oh ! Dieu soit loué ! Dieu soit loué !

Au moment où il laissait échapper ce cri de joie, il avait tout oublié, excepté ce bonheur inespéré de voir ressuscité l'ami dont il avait si longtemps regretté la mort. Il ne songeait plus à la tombe ouverte à côté de lui et qui attendait sa victime.

(A suivre).



MAISON  
**LOUBEYRE**  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti, Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

**Bibliographie**

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Paris.) 6<sup>e</sup>.

Sommaire du n° 1485, du 9 novembre 1901.  
Le grand prix de l'aéronautique, par J. C. — La circulation de la vie, par N. Vaschide. — Variations de longueur des glaciers, par L. Parains. — L'artillerie cycliste, par le lieutenant-colonel Delauney. — Le colélique, par V. Brandicourt. — Voitures automobiles pour chemins de fer, par Paul Aimé. — Les trains Thomson-Houston à unités motrices multiples, par A. Letambe. — Pharmacie arabe, par le D<sup>r</sup> F. Malméjac. — La population des Etats-Unis. — L'exploitation du Métropolitain parisien, par D. B. — Le pelage blanc des animaux arctiques, par J. J. — La consommation du charbon en France, par T. Obalski. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 4 novembre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Un bureau téléphonique chinois, par Ab. Crône. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 45 (9 novembre 1901).

1<sup>o</sup> La Chute de l'empire de Rabah, par M. Emile Gentil.  
2<sup>o</sup> A travers le monde : Les grands Domaines franco-tunisiens. — Crétéville. — Bon Halloufa. Djedeida, par G. du Bosq de Beaumont.  
3<sup>o</sup> Civilisations et religions : Les Missions protestantes au XIX<sup>e</sup> siècle.  
4<sup>o</sup> L'Expansion Coloniale : La Colonisation à Madagascar. — La Fête des enfants à Tananarive.  
5<sup>o</sup> La France à l'Etranger : L'Institut catholique de Beyrouth.  
6<sup>o</sup> Missions Archéologiques : Importantes découvertes archéologiques dans le Turkestan chinois.  
7<sup>o</sup> Livres et Cartes.  
8<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Récolte des Lichens. — Préparations des échantillons. — Habitat. — Les Lichens et la terre végétale (Suite).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.  
Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1510<sup>e</sup> livraison (9 novembre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Les Almanachs, par Louis Barron. — Les Câbles sous-marins, par Daniel Bellet. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Les Amusements de la mécanique, par Pierre de Mériel.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.  
Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2928 du 9 novembre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris : Les drapeaux du corps expéditionnaire de Chine remis solennellement au musée de l'armée. — Les drapeaux présentés aux invalides. — Le général Faure-Bigué passant en revue les troupes rassemblées aux invalides. — Les ateliers de mutilés. — La nouvelle buvette parlementaire au Palais-Bourbon. — Surtout de table, par Léonard.

La question d'Orient : La marine du Sultan : Une manœuvre à bord du cuirassé « Mahmoudié ». — Carte de la Turquie. — M. Constans. — L'Amiral Caillard. Vues de Smyrne et de Salonique.

Serbie : S. M. le roi Alexandre et la reine Draga prêtant le serment devant les chambres réunies.

Italie : Le jour de la Toussaint en Lombardie. Angleterre : Le retour du duc d'York. La revue comique, par Testevuide.

TEXTE. — Courrier de Paris, par Ph. Maquet ; Les drapeaux de Chine et de Madagascar ; La question d'Orient, par Noël Nozeroy ; Les ateliers de mutilés, par Maurice Obéric.

Explication des gravures, Ecclésiastiques, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualités ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc ; Les livres nouveaux ; etc. etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

M<sup>me</sup> Ackté et son mari. — Différents portraits de M<sup>me</sup> Ackté. — Le buste de Sa Majesté la Reine Régente d'Espagne. — Petit Boudéker mondain. — La critique de la mode. — Monsieur ou Madame? — L'Ambassade française à Rome. — Autour des Premières : M<sup>lle</sup> Mégard. — M. Clémencéau et M. Gémier. — L'âme orpheline, roman. — Ouvrages de Dames. — Concours hebdomadaires, etc.

Le numéro avec son supplément : 50 centimes

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Etat, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou station ou halte du réseau de l'Etat et inversement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé des stations de ces réseaux.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Cartes de Visite

Les Cartes Deuil, subissent, par cent, une augmentation de :  
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75  
Enveloppes blanches 0,75 le cent ; Enveloppes 1/2 deuil 1 fr. ; Grand deuil 1,25 le cent.  
Pour recevoir FRANCO un cent de Cartes, il suffit d'envoyer, avec le montant de la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter, pour le port : 25 centimes pour 100 Cartes et 45 centimes pour 100 Cartes et 100 Enveloppes. — Adresser les commandes à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 1. M. & M <sup>me</sup> JEAN ESCABASSE	N° 9. R. BOUSCASSE
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE TAVERNIER	N° 10. Madame P. Sourdinain
N° 3. F.-H. ROUGEMONT MÉCANICIEN	N° 11. R. BONNEVILLE
N° 4. MAURICE FRESNIEUX MONTAUBAN.	N° 12. DANIEL MERCADIER
N° 5. M. BOULDOIRE 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 13. Eugène DELSAHOT Sergent-Major au 24 <sup>e</sup> de Ligne
N° 6. M. & M <sup>me</sup> GUSTAVE BRISSAC	N° 14. Alexandre Decourcelles
N° 7. R.-M. LANACASSAGNE BORDEAUX.	N° 15. Daniel & Charles Franqueville
N° 8. Madame R. BOUSSENARD	N° 16. M. & M <sup>me</sup> Julia Calvette

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 17. Fernand Lemaquis Etudiant en Droit	N° 21. Mademoiselle L. Tourmi
N° 18. H. Bourdier	N° 22. Baptiste Rambac
N° 19. Madame H. Suchet	N° 23. Louis Baumel
N° 20. M. & M <sup>me</sup> Paul Valet Rue de la Chapelle, Paris, 6 <sup>e</sup> .	N° 24. A. Coulon

Cartes à 2 fr. 50 le cent.

N° 25. M. & M <sup>me</sup> Esclavissat Rue de la Merc, Carleuse.	N° 27. Charles Brunet
N° 26. Madame Loustalot	N° 28. C. Besombes

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

**La VRAIE MODE**

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)

**FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES**  
H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANCON (Doubs).  
Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de  
**MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER**  
Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Sautiers  
Catalogues spéciaux : 1<sup>o</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.  
2<sup>o</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeus, Braclets, etc., or, argent, doublé or.